

La validation de votre inscription est soumise à la réception des éléments indiqués ci-dessous avant la date limite d'inscription.

### Salariés avec financement individuel (salariés OPCO ou non salariés avec financement personnel)

- Fiche de renseignements à compléter via le lien Form suivant : <https://forms.office.com/r/7aXjPAQAGg>
- Questionnaire pré-stage à compléter via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/jfpuGcc1jZ>

### - Financement salarié OPCO (demande de prise en charge à faire avant le début du stage) :

- o Un règlement du montant total des frais d'hébergement et de restauration, et le cas échéant la totalité des frais d'arrivée la veille du stage (nuitée + petit-déjeuner)
- o Convention de formation en 2 exemplaires
- o Uniquement en cas de refus de votre demande de financement individuel, les frais pédagogiques seront pris en charge par la FFJDA (30% des frais pédagogiques seront à la charge du stagiaire, soit **240 euros**) à condition de transmettre à la FFJDA le formulaire demande de bourse validée par le président de club, le président de comité et le cadre technique fédéral.

### - Non salarié, financement personnel

- o A l'inscription un règlement de 30% du montant total des frais pédagogiques (**800 euros**) soit **240 euros** et le cas échéant un règlement du montant total d'hébergement et de restauration, et le cas échéant la totalité des frais d'arrivée la veille du stage (nuitée + petit-déjeuner). Le solde est à régler à l'issue du stage.
- o Contrat de formation en 2 exemplaires

### Bénévoles ou salariés justifiant d'un refus OPCO

- Fiche de renseignements à compléter via le lien Form suivant : <https://forms.office.com/r/apwsMzZ0yz>
- Questionnaire pré-stage à compléter via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/jfpuGcc1jZ>
- Un règlement de 30% des frais pédagogiques (**800 euros**) restent à la charge du stagiaire ou du club, soit **240 euros**. Le cas échéant, un règlement de 30% du règlement du montant total des frais d'hébergement et de restauration, le solde à régler à l'issue du stage, et le cas échéant la totalité des frais d'arrivée la veille du stage (nuitée + petit-déjeuner).  
Le solde est à régler à l'issue du stage.
- Contrat de formation en 2 exemplaires
- Les frais pédagogiques seront pris en charge par la FFJDA (30% des frais pédagogiques seront à la charge du stagiaire, soit **240 euros**) à condition de transmettre à la FFJDA le formulaire demande de bourse validée par le président de club, le président de comité et le cadre technique fédéral.

### Important :

- merci de veiller à renseigner toutes les informations sur votre espace licencié (téléphone, mail, lieu de naissance)
- les documents (contrat ou convention de formation + bourse fédérale) sont disponibles et téléchargeables sur le logiciel stage (voir légende dans le document « tutoriel inscription logiciel stages »)